



Envoyé en préfecture le 10/10/2025  
 Reçu en préfecture le 10/10/2025  
 Publié le  
 ID : 049-214902942-20251009-A202593-BF

**n° A-2025-93**

**Décision du maire**

**VIREMENTS DE CREDITS n°1/2025**

**LA MAIRE DE LA COMMUNE DE ST LAMBERT LA POTHERIE**

La Maire de la commune de Saint Lambert la Potherie,

Vu l'article L 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération DEL2025/42 du 24 mars 2025 de vote du budget primitif 2025, donnant délégation de pouvoir à la Maire :

- pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
- section de fonctionnement : 7,5% des dépenses réelles (hors-012) de la section (maximum 7,5%), soit un plafond de **85 322,03€**.
- section d'investissement : 7,5% des dépenses réelles de la section (maximum 7,5%), soit un plafond de **297 533,93€**.

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Il est décidé de procéder aux virements de crédits suivants :  
 A la section investissement :

Budget	Section	Imputations	Chapitres	Montants
			/opération	
22500	INV	2031 – Frais d'études	202401	3 000,00 €
		2313- Constructions en cours	202401	88 000,00 €
		21838- Autres matériels informatiques	202401	4 000,00 €
		2188- Autres immo corporelles	202401	5 000,00 €
		2318 – Immobilisation en cours	23	- 100 000,00 €
		2031 – Frais d'études	202501	36 000,00 €
		2313- Constructions en cours	202501	-36 000,00 €

Ce virement de crédits n°1 totalise 136 000,00€ mouvementés soit environ 3,43% des dépenses réelles d'investissement.

A la section de fonctionnement :

Budget	Section	Imputations	Chapitres	Montants
22500	FONCT	60611- Eau et assainissement	011	1 000,00 €
		60612-Electricité		17 000,00 €
		60621- Gaz- combustibles		- 3 000,00 €
		60622- Carburant		- 5 000,00 €

Budget	Section	Imputations	Chapitres	Montants
22500	FONCT	60631- Fournitures d'entretien	011	- 3 000,00 €
		6067 - Fournitures scolaires		- 1 000,00 €
		61358- Location matériel Autres		5 000,00 €
		615232- Entretien Réseaux		- 10 000,00 €
		61551- Entretien matériel roulant		- 1 000,00 €
		61558- Entretien autres biens mobiliers		- 800,00 €
		6161- Assurance multirisques		800,00 €
		6232- Fêtes et cérémonies		3 000,00 €
		6236- Catalogues et imprimés		- 2 000,00 €
		6262- Frais de télécommunications		- 2 000,00 €
		6283- Frais nettoyage des locaux		1 000,00 €
		657341- Subv- Communes membres GFP		65
		657348 - Subv- Autres communes	10 000,00 €	
		65741- Subv. Ménages	- 2 000,00 €	
		65888- Autres charges diverses	2 000,00 €	

Ce virement de crédits n°1 totalise 39 800,00€ mouvementés soit environ 3,50% des dépenses réelles de fonctionnement (hors chapitre 012).

## ARTICLE 2

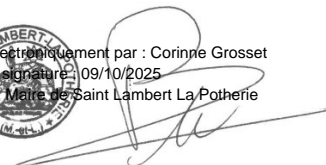
Madame la directrice générale des services de la mairie de Saint-Lambert-La-Potherie est chargée de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et copie en sera adressé à Monsieur le préfet et le SGC Couronne d'Angers.

Fait à Saint Lambert la Potherie, Le 09/10/2025

La Maire  
Corinne GROSSET



Signé électroniquement par : Corinne Grosset  
Date de signature : 09/10/2025  
Qualité : Maire de Saint Lambert La Potherie



ARRÊTÉ n° A-2025-103

-----

**Arrêté portant numérotation  
Les Landes  
(rue des Landes / rue de l'Aubriaie)  
sur la commune de Saint Lambert la Potherie.**

**LA MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT LAMBERT LA POTHERIE,**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212-1,  
VU le Code de la Voirie Routière ;

**ARRÊTE**

ARTICLE 1<sup>er</sup> –

L'opération « Les Landes » sera numérotée :

RDC – LOG 1 – 2 rue des Landes  
RDC – LOG 2 – 3A rue de l'Aubriaie  
RDC – LOG 3 – 6 rue des Landes

R+1 – LOG 4 – 3B rue de l'Aubriaie  
R+1 – LOG 5 – 3C rue de l'Aubriaie  
R+1 – LOG 6 – 3D rue de l'Aubriaie

R+2 – LOG 7 – 3E rue de l'Aubriaie  
R+2 – LOG 8 – 3F rue de l'Aubriaie


ARTICLE 3 –

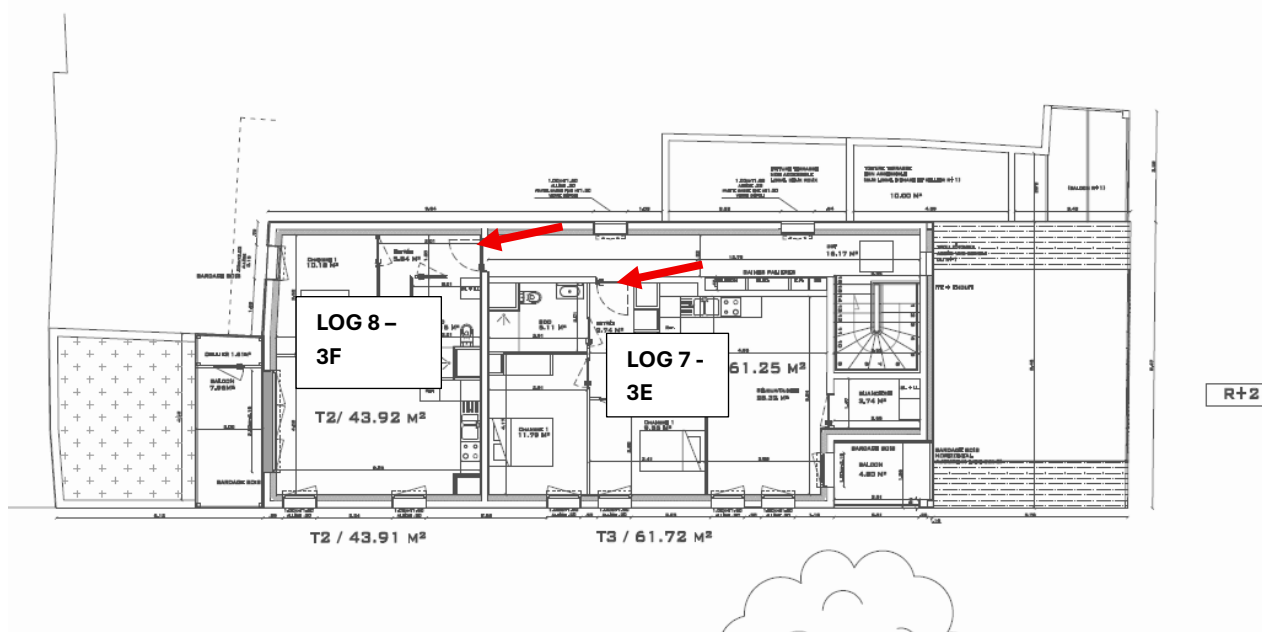
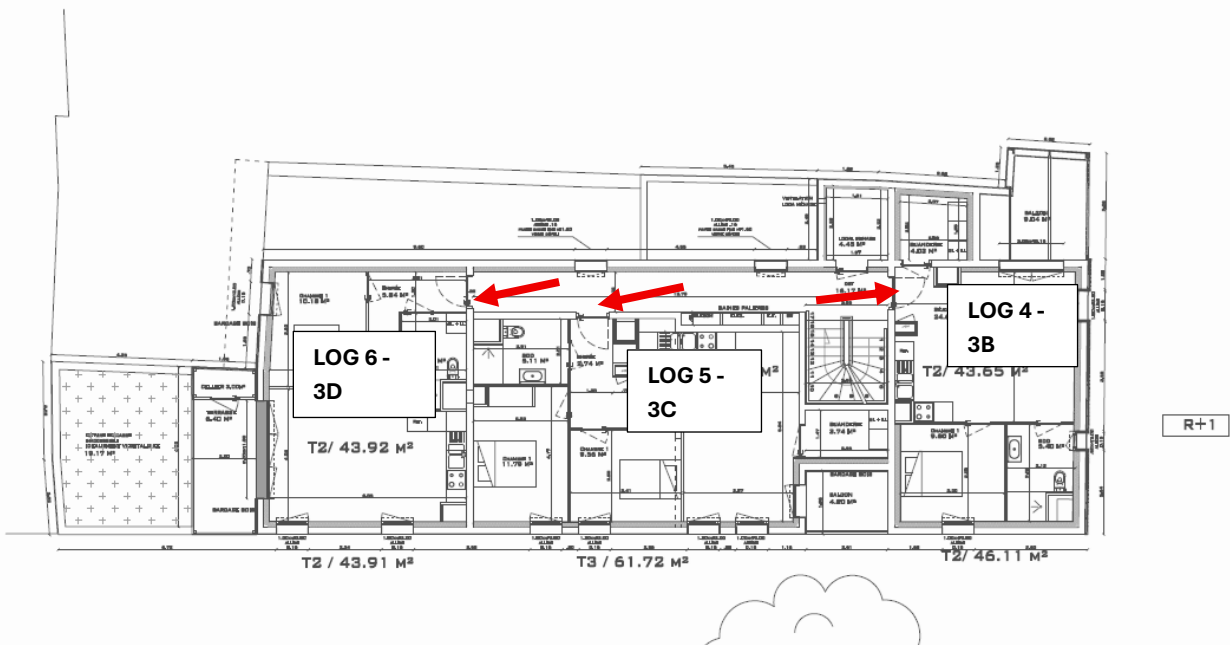
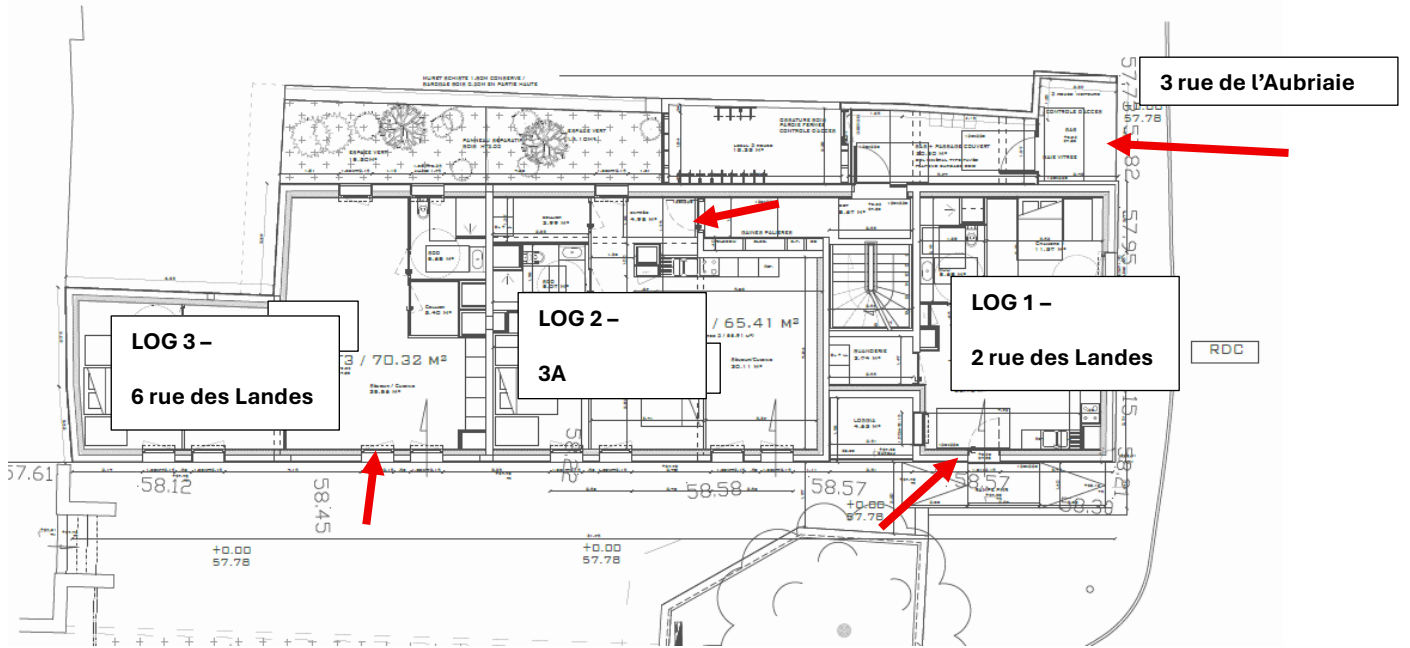
Madame La directrice générale des services de la mairie de Saint-Lambert-la-Potherie  
Monsieur Le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Beaucouzé  
Angers Loire Métropole – service SIG

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée.



Fait à Saint Lambert la Potherie,  
Le 03/11/2025  
La Maire,  
Corinne GROSSET

Pour la Maire et par son ordre,  
Signé  : Emilie  
Veslot  
Date de signature : 04/11/2025  
Qualité : Saint Lambert La Potherie -  
DGS par délégation de Maire de  
Saint Lambert La Potherie



ARRÊTÉ n° A 2025-111



**Décision du Maire**  
**Avenant n°1 bail commercial**  
**8 bis rue Félix Pauger**

**LA MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT LAMBERT LA POTHERIE,**

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération D2020/44 du 25 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire ;

Considérant la cession du local commercial au locataire actuel,

Considérant qu'il y a lieu de modifier pour ce bail l'article 10 en précisant que la clause d'option d'achat n'a pas de valeur fiable juridiquement,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** De modifier le bail commercial par avenant en renonçant à l'option d'achat selon les conditions décrites dans l'article 10.

**Article 2 :** Madame la Directrice Générale des Services de Saint Lambert la Potherie est chargée, de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Maine et Loire.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sur l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Saint Lambert la Potherie,  
le 24 novembre 2025

La Maire,  
Corinne GROSSET

Signé électroniquement par : Corinne  
Grosset  
Date de signature : 24/11/2025  
Qualité : Maire de Saint Lambert La  
Potherie